

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 417

présenté par

M. Lefèvre, Mme Olivia Grégoire, M. Kasbarian, Mme Brulebois, M. Sertin, M. Ledoux et M. Fait

ARTICLE 9 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ne remet pas en cause la nécessité de combattre le surpoids, le diabète et les maladies cardio-vasculaires qui doivent être au cœur des politiques de santé publique. Mais l'impôt n'est pas la solution : cette taxe pèsera in fine sur le consommateur pour une efficacité questionable.

Le rapport d'évaluation de la réforme de 2018 était attendu pour 2023 mais n'a toujours pas été publié. Il serait pertinent d'attendre l'évaluation de la précédente réforme avant d'en envisager une nouvelle.